



DISCOURS

*PRONONCÉ dans l'église paroissiale
de Saint-Nizier de Lyon, par
M. JOLYCLERC, élu à la cure
de cette paroisse, le Dimanche 17
Avril 1791, jour de son installation.*

CITOYENS QUI ÊTES TOUS MES AMIS ET
MES FRERES,

APPELLÉ par votre propre volonté au
gouvernement spirituel de cet immense terri-
toire ; choisi pour cultiver cette vigne chérie
& la rendre agréable aux yeux du Tout-
Puissant ; préféré à tant de saints ministres,

A 2

que je connois plus éclairés , plus vertueux , plus dignes que je ne puis l'être , de cette fonction auguste ; placé dans cette chaire où les successeurs d'Irenée annonçoient avec tant de zele & de succès les vérités de notre saint évangile , dans cette chaire qui retentissoit dans ces temps heureux de l'éloquence & de l'ardente charité de Verus , de Parient , qui fut l'ame de tous les conciles de son siecle ; d'Eucher , ce digne apôtre , dont les homélies & solides & touchantes ont passé jusqu'à nous , de grand nombre d'autres illustres évêques de cette cité , jusqu'aux jours de Leydrade. Dans cette chaire , mes Freres , où tant de saints pasteurs , un clergé à jamais mémorable par ses vertus , des coopérateurs distingués de l'épiscopat de cette métropole ont publié & dévoilé , dans toute sa pureté , la morale sublime de notre religion. Vous y avez siégé , illustre évêque de Cidon , vous le consolateur , le conseil & l'appui de plusieurs prélats consécutifs de ce diocèse ; vous y avez siégé ; vous que cette paroisse se glorifioit d'avoir vu naître ; vous dont elle possédoit comme un trésor précieux les proches & les alliés ; vertueux citoyens , leur charité , leur amour pour les pauvres est encore célébré ;

votre nom étoit Thevenet , & votre régie fut
 toujours digne d'éloges. Vous y avez siégé ,
 vous le neveu , l'élève & le successeur de ces
 grands hommes ; vous dont l'âge seul & des
 infirmités ont pu ralentir les travaux & vain-
 cre le pouvoir ; vous que nos regrets actuels
 & notre amour voudroient rendre impossible
 & immortel.

Echauffé par le souvenir & l'image de ces
 pasteurs accomplis , de ces heureux modeles ,
 mais trop foible sans doute pour atteindre à
 la hauteur de leur vertu , pour aspirer à la
 perfection de leur ministere. Quels efforts
 dois je vous présenter ? Mes Freres , que dois-
 je faire pour répondre à vos désirs , à votre
 attente , à vos droits sur ma personne ?

Je fais , mes chers paroissiens , ce que
 pensoient les pasteurs des premiers temps ;
 ces pasteurs si vénérés , si dignes de servir
 d'exemple à tous les siècles , je fais ce qu'ils
 pensoient des devoirs de leur saint ministere.
 « Nous sommes chrétiens pour nous , (di-
 » soient-ils à leur peuple) ; mais nous sommes
 » pasteurs pour vous ; tout gouvernement a
 » pour but le bien de celui qui est gouverné
 » & non de celui qui gouverne ; tout pasteur
 » n'envisage que la prospérité de son trou-

» peau : feroit-il donc pasteur s'il négligeoit
 » de veiller à sa garde (1). »

Je fais ce que disoit St. Paul aux peuples
 de Corinthe : malheur à moi si je ne prêche
 point , car c'est là mon ministere ; & si je
 le remplis avec vigilance je ne mérite aucune
 louange , puisque la nécessité & les ordres
 du souverain Seigneur me rappellent à cette
 fonction (2).

Je fais ce que prononcent plusieurs conciles
 célèbres sur la science & les études essen-
 tielles aux pasteurs. « Qu'ils s'appliquent à
 » connoître pleinement les livres divins (disent
 » les peres du concile de Rheims) ; qu'ils les
 » rendent intelligibles à tous les âges ; qu'ils
 » méditent le langage des peres de l'église ,
 » & que leur science s'étende au développe-
 » ment de tout ce qui a rapport à la morale
 » évangelique (3). »

(1) *Augustinus*, serm. 57.

(2) *Nam si evangelisavero non est mihi gloria ,
 necessitas enim mihi incumbit : vœ enim mihi est si
 non evangelisavero.* (Epist. 1, ad Corinth. cap. 9,
 vers. 16.)

(3) Conc. Rem. 2, can. 14 & 15. Arelat. 6,
 can. 3. Turon. 3, can. 17. Cabit. 3, can. 1. Meld.
 can. 18, &c.

Je fais qu'un bon pasteur doit avoir non-seulement la science en partage, mais encore le complément de toutes les vertus. « Qu'est-
 » ce qui vous a déterminé à choisir ce foible
 » mortel pour être votre pasteur (demandoit
 » l'évêque instituteur aux fideles, dans les jours
 » si fervents de l'église primitive). C'est, lui
 » répondoit l'archidiaque, ou le délégué des
 » fideles ; *c'est sa modestie, son humilité, sa*
 » *patience, sa chasteté ; c'est l'assemblage de*
 » *toutes les vertus chrétiennes* (4). Les fideles
 » confirmoient cette assertion & s'écrioient :
 » *oui, les choses sont ainsi, l'archidiaque a*
 » *bien parlé* (5). »

Grand Dieu ! donnez-moi donc des qualités aussi précieuses, puisqu'elles peuvent seules justifier le choix & les intentions de mes concitoyens qui m'ont élus.

Donnez-moi la modestie, cette vertu qui me rendra l'ami du pauvre comme du riche ; l'ami du mortel illitéré & qui n'ambitionne que l'étude de notre saint évangile, comme

(4) Concil. London. 1070. Vid. conc. Gall. tom. 3, page 359.

(5) *Vide antiq. pont. Rom. de consecr. presb. seu episc. circa finem.*

de celui que la science, les lumières & la philosophie discernent du reste des humains, appellent à compiler nos histoires, à décrire nos beaux jours & nos malheurs ; l'ami du foible comme du fort, du pécheur comme du juste ; l'ami de tous les âges, de toutes les positions, de tous les hommes.

Donnez-moi l'humilité, cette vertu qui brise l'ascendant de l'amour de soi même, qui écarte le démon de la vanité & toutes les pensées frivoles ; qui détruit les machinations, toujours funestes, de l'orgueil & de la présomption ; qui rappelle le ministre pasteur à ce précepte sublime du divin maître de notre religion. Apprenez de moi que je suis doux & humble de cœur ; *discite à me quia mitis sum & humilis corde.*

Donnez-moi la patience, cette vertu qui, semblable à ces rosées préparatoires que la providence céleste répartit dans le sein de la nature pour annoncer le terme des saisons rigoureuses, le calme & l'abondance rallie le pécheur, prépare son retour & le ramène graduellement dans les sentiers heureux des bonnes œuvres & de la charité.

Donnez-moi la vertu de chasteté, ce don précieux qui purifie tout, & efface jusqu'au

ride des écarts & des oublis ; ce don si urgent , ô mon Dieu ! sans lequel les offrandes que je dois vous présenter au nom de mon peuple se trouveroient indignes de la sublime sainteté qui vous décore , sans lequel tous mes pas dans le sanctuaire seroient des crimes , & ma voix , semblable à l'airain qui frappe l'air de ses sons aigus , ne produiroit aucun effet.

Donnez-moi enfin , Dieu des chrétiens , souverain Seigneur que j'invoque en ce jour dans toute la sincérité de mon ame ; donnez-moi toutes les vertus que ce troupeau chéri a droit d'attendre de son pasteur. Ces vertus , dont je connois l'étendue & la nécessité , ces vertus , qui seront pour le peuple chrétien & pour moi , le germe infailible de la paix dans cette vie , du bonheur parmi mes freres , & de notre éternelle félicité.

Mais , mes Freres , le concours de vos vœux & de vos prieres peut prévaloir encore auprès de l'Être suprême sur les désirs de mon cœur , accordez-les au zele qui m'anime , c'est votre zele que je conjure. « Si plusieurs » d'entre vous (nous dit J. C. dans son évan- » gile) se trouvent réunis en mon nom , je » me trouverai alors au milieu d'eux. » Priez

donc pour moi , mes chers paroissiens , & recevez le garant de ma religion & de mon civisme.

Religion fainte , je te devois mes premiers hommages ; invité par notre très-respectable pere , M. l'Evêque de cette métropole , d'après les pieux décrets de l'auguste Assemblée nationale (6) , c'est entre les mains de ce chef éminent , de ce vénérable pontife , que votre sagesse , mes Freres , a élu pour être le guide & la lumiere de notre régie spirituelle ; c'est dans son sein que j'ai déposé *ma soumission à la religion catholique , apostolique & romaine.*

Quels ont été mes transports lorsque j'ai renouvelé cet engagement sacré ? Religion de ma patrie , religion de mes peres , religion qui forma mon cœur à l'amour de la vertu ; ta morale est si belle , tes maximes si pures , & ta foi indéfectible dans tous les siècles. Religion que j'adore & qui me lie si étroitement à mes concitoyens , à mes freres ; je te consacre & mes travaux & mon sang & ma vie.

(6) Article 37 du titre 2 du décret sur la constitution civile du clergé.

Or, mes Freres, c'est cette religion ;
 maîtresse de mon ame & de mes pensées,
 qui me commande en souveraine la soumission
 entiere aux loix de la nation. Ministres
 de l'autel, quelles seroient nos excuses pour
 les repousser & les enfreindre ? Le législateur
 descendu des cieux pour être notre modele
 & l'instituteur de notre sacerdoce, n'annon-
 çoit il pas au peuple Hébreux qu'il n'étoit
 pas venu pour s'opposer à leurs loix, mais
 pour les accomplir, *non veni solvere legem,*
sed adimplere (7). « La cité céleste, tandis
 » qu'elle remplit son pèlerinage sur la terre
 » (écrit le grand évêque d'Hippone), appelle
 » à elle les citoyens de toutes les contrées,
 » elle en forme une société composée de
 » toutes les langues ; elle ne se trouble pas
 » de la diversité qui existe dans les mœurs,
 » dans les loix, dans les instituts, par lesquels
 » la paix terrestre est conquise ou conservée ;
 » elle n'en retranche rien, elle n'en abolit
 » pas la moindre portion, elle les observe,
 » elle les suit pas à pas, elle considère que
 » quoique les usages varient parmi les hom-
 » mes, ils tendent au même but, que ce

(7) St. Math. chap. 17.

» but est la paix qui ne peut jamais nuire
 » au culte du seul & vrai Dieu, &c. (8). »

Non, sans doute, on ne me verra dans aucun temps, entraîné par des chimères, des préjugés & des mensonges, opposer une résistance impie aux législateurs de tout un peuple. François, c'est avec un enthousiasme religieux, c'est avec franchise, c'est sans aucune restriction que je vais prêter le serment civique qui m'est prescrit par vos représentants. Ce serment régénérateur du bonheur & de la paix parmi vous, ce serment qui restitue à mes concitoyens cette égalité qu'avoit prescrit notre divin maître dans son saint évangile. Ce serment, chrétien, salutaire & consolant que l'église elle-même avoit admis dans les beaux jours de son existence (9), que plus de neuf siècles consécutifs avoient pratiqués; que le douzième, triste époque de la décadence de notre discipline, vit abolir par le fer & par le sang. Ce serment que les pontifes de Rome ne

(8) *August. de civ. Dei*, 9, chap. 17.

(9) Voyez en la preuve dans la sixième feuille d'un écrit intitulé : *sentiments de deux ecclésiastiques*, &c. par MM. Jolyclerc.

rougissoient point de proférer ; que Charlemagne , ce prince aussi recommandable par sa piété éclairée , que par ses vertus politiques , avoit ordonné en ces termes : « que » ceux auxquels on commettra la conduite » des ames ; fassent profession de stabilité » dans leur emploi , d'obéissance aux loix , » & d'une observance entiere des canons » de l'église. » Que les évêques de France eux-mêmes , dans des temps plus religieux & plus calmes , prescrivoient sous peine d'une déposition formelle. « Si quelque évêque ou » pasteur , (prononce un de leurs plus célebres conciles) viole le serment de fidélité » qu'il a voué aux loix de l'empire , nous » ordonnons qu'il perde son emploi (10). »

Magistrats intègres , magistrats zélateurs des droits de ma patrie , auteurs de l'harmonie qui regne dans cette vaste cité , recevez le témoignage assuré de ma soumission à la constitution Françoisse , recevez mon serment.

Je jure de veiller avec soin sur les fideles de cette paroisse qui m'est confiée ; d'être fidele

(10) Voyez le concile d'Aix-la-Chapelle , de l'an 836 ; celui de Tours , de l'an 813.

(14)

à la nation, à la loi & au roi, & de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale, & acceptée par le roi.

F I N.